

**Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Siège
2 Février 2023**

Début de réunion : 9 h 00

Fin de réunion : 9 h 45

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement
Responsable Relat

1. Points d'information du Chef d'établissement

Points d'actualité sur les enjeux opérationnels de l'Etablissement

➤ **Enjeux opérationnels et/ou travaux au sein de l'établissement**

Le Chef d'Etablissement a évoqué les déménagements ayant eu lieu au sein de l'établissement :
 . le service Finances/Comptabilité arrive sur le Bâtiment Greenwich C
 . le service Juridique/Communication arrive sur le bâtiment Bellini au 4ème étage

➤ **Revalorisation des minimas conventionnels au 1^{er} janvier 2023**

Pour faire suite à l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023 qui sera portée à 1709,28 euros bruts par mois, la grille des minima conventionnels est intégralement révisée au 1er janvier comme suit, cela représente une augmentation d'environ 2% :

	Minimas conventionnels au 01/08/2022	Minimas conventionnels au 01/01/23
150	1 695,65 €	1 730,00 €
175	1 715,00 €	1 750,00 €
181	1 735,00 €	1 770,00 €
187	1 755,00 €	1 790,00 €
200	1 785,00 €	1 820,00 €
215	1 798,00 €	1 835,00 €
220	1 835,00 €	1 870,00 €
225	1 867,00 €	1 900,00 €
250	2 056,50 €	2 100,00 €

260	2 350,00 €	2 400,00 €
280	2 400,00 €	2 450,00 €
300	2 593,00 €	2 645,00 €
360	2 820,00 €	2 870,00 €
400	2 997,00 €	3 060,00 €
430	3 445,00 €	3 515,00 €
520	4 220,00 €	4 305,00 €

➤ **Négociations à venir**

- . Signature du 10ème accord en faveur des salariés en situation de handicap le 21 décembre 2022.
- . Négociation en cours relative à l'UES
- . Négociation en cours relative aux établissements distincts
- . Négociation en cours relative à la rénovation des relations sociales.
- . Négociation à venir sur le droit syndical (1ère réunion le 10/02/2023)

➤ **Pass en scène et DLP**

Il y a quelques semaines, il a été annoncé que les Cast Members éligibles (*) pourraient bientôt profiter, en plus du Pass en Scène (**), d'un abonnement au service de streaming Disney+. Cela signifie que vous aurez désormais accès à nos Parcs Disney ainsi qu'à notre catalogue de classiques intemporels, nouveaux classiques et plus encore. Plus besoin de choisir !



À partir du 1er janvier 2023, vous pourrez tester votre éligibilité et souscrire à votre abonnement sur la plateforme dédiée (***) et ainsi profiter immédiatement du service de streaming.

L'abonnement Disney+ est un avantage en nature. Selon la législation française sur la fiscalité, il est donc soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Selon votre statut, ces derniers s'élèvent entre 20 et 25 % de la valeur de l'avantage.

En se basant sur la valeur annuelle de l'abonnement Disney+, soit 89,99 €, un Cast Member non cadre se verra prélevé, dès lors qu'il souscrit sur la plateforme, environ 20 % de 89,99 € au titre des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu (montant réparti sur douze mois et proratisé en fonction du nombre de jours de souscription sur la plateforme).

Envie d'en savoir plus et d'accéder à la foire aux questions ? Rendez-vous sur D Tools HR. Une question sur votre éligibilité ? Contactez GHRO via D Tools HR ou au 01 60 30 00 10 (ou 122 depuis un poste interne).

Un problème technique sur la plateforme ? Rendez-vous sur le centre d'aide ou écrivez à bundlesupport@twdc.com.

Une difficulté avec vos identifiants MyID ? Appelez la hotline au 01 64 74 44 44 (ou 4 44 44 depuis un poste interne), choix n°4.

(*) Sont éligibles les Cast Members en CDI, CDD ainsi que les stagiaires et apprentis, dès le premier jour de leur contrat.

(**) Pour plus d'informations sur le Pass en Scène, merci de consulter D Tools HR.

(***) Plateforme disponible en français dès le 1er janvier 2023.

➤ **Grand final 30^{ème} et Cast life Event**

Pharrell Williams et Jemili et Fadily Camara ont assisté ce week-end au lancement du Grand Final de Disneyland® Paris et découvrent « Avengers: Power the Night* », notre impressionnant nouveau spectacle de drones.

Avengers: Power the Night n'est que la première étape du Grand Final du 30e Anniversaire de Disneyland Paris. De nombreuses expériences et nouveautés viendront progressivement étoffer le

programme pour que cet incroyable anniversaire se clôture en beauté : le retour de *Disney Dreams®!*, le nouveau spectacle Pixar et bien plus.



➤ Road Show et night shift

Avengers: Power the Night, à découvrir tous les soirs au Parc Walt Disney Studios®, jusqu'au 8 mai 2023.

Cette exclusivité mondiale au sein des Parcs Disney à travers le spectacle nocturne de drones joué quotidiennement et entièrement dédié aux sons et lumières, pyrotechnie et vidéo-projection pour célébrer l'histoire épique. En effet, jusqu'à 500 drones réalisent chaque soir une mise en scène des pouvoirs de Super Héros iconiques tels que Captain America, Captain Marvel, Scarlet Witch, Iron-Man, Dr Strange ou pour la toute première fois à Disneyland Paris, Shang-Chi.

Metteur en scène, designer d'effets spéciaux, concepteurs lumières ou encore motion designers : de nombreux Cast Members de Disneyland Paris ont mis à l'œuvre leur savoir-faire et leur créativité pour développer ce projet en exclusivité.

La musique du spectacle, qui s'inspire des bandes-originales les plus iconiques des films Marvel, a été spécialement réorchestrée et enregistrée dans les studios mythiques d'Abbey Road à Londres avec un orchestre symphonique de plus de 70 musiciens.

Et pour encore plus d'innovations, les vidéo projecteurs laser utilisés sur ce spectacle bénéficient d'une technologie à basse consommation d'énergie tout en assurant un rendu éblouissant.

Cette création est l'occasion d'une nouvelle collaboration entre Disneyland Paris et Dronisos, leader européen de spectacles de drones dont le statut de Fournisseur Technologique Officiel s'est récemment vu renouvelé, témoignage de la confiance mutuelle et de la qualité de cette collaboration. En effet, les drones lumineux de l'entreprise bordelaise émerveillent les visiteurs chaque soir au Parc Disneyland au cours du spectacle nocturne, élu « Meilleur Spectacle Live 2022 » lors de la cérémonie des Park Awards en septembre dernier.

➤ Indemnité forfaitaire Télétravail

L'indemnité forfaitaire destinée à participer aux frais inhérents au télétravail est désormais fixée à 2,60 € par jour télétravaillé dans la limite de 57,20 € par mois. (Gouvernement)

Une communication sur cette revalorisation qui sera rétroactive au 1er janvier 2023 et visible sur la paie du mois de février.

➤ APLD

Le dispositif des certificats d'isolement se termine le 31 janvier 2023. A ce jour, nous n'avons plus de salariés placés en APLD.

Les référents de proximité se sont demandé si au niveau du parc il y avait toujours des quotas appliqués malgré la levée des mesures sanitaires. Le Chef d'Etablissement a répondu que le système n'était pas

prévu d'être supprimé car nous nous sommes rendus compte que nous maîtrisons mieux la fréquentation et la satisfaction guest..

Les référents de proximité ont rappelé que lors de la dernière réunion RDP, il avait été évoqué le fait que certains salariés ont été agressés par les guests. Il est important que les guests se sentent contents de venir mais les référents de proximité sont moins optimistes sur la qualité de l'expérience guest. Le Chef d'Etablissement a précisé que l'on peut mesurer les expériences guests grâce aux enquêtes GSM. Il y a probablement un changement des mentalités, nous devons tous être vigilant. En réponse à ce type de situation, nous essayons d'étendre notre offre pour éviter les files d'attente. Par ailleurs nous essayons de renforcer la sécurité dans les parcs pour limiter les incidents et incivilités.

➤ **Effectifs**

La Responsable des Relations Sociales a transmis les dernières données relatives aux effectifs :

Effectifs au 31 décembre 2022

			CDD			CDI	
			Total			Total	Grand Total
NCA			8			369	377
AMN	41	21	62	78		283	345
AMA	8	1	9	73		293	302
CAD	19	11	30	522		1181	1211
Total	73	36	109	1348	778	2126	2235

			NCA			CAD			Total
			Total			Total			Total
Total	1	1	38	17	55	1	1	2	58

Effectifs au 31 janvier 2023

			CDD				
			Total				Grand Total
NCA			8				369
AMN	44	21	65				345
AMA	8	2	10	74			305
CAD	19	11	30	533			1226
Total	76	37	113	1345	787	2132	2245

			NCA			AMN			Total
			Total			Total			Total
Total	1	1	39	17	56	1	1	2	59

2. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques & sous rubriques identifiées.

Aucune réclamation n'avait été remontée pour cette séance. Toutefois le Chef d'Etablissement a laissé les référents de proximité s'exprimer sur les sujets suivants :

- Local syndical : les référents de proximité ont souhaité savoir où allait se trouver le futur local syndical. Le Chef d'Etablissement a indiqué qu'une étude était réalisée pour installer ce local dans le bâtiment Greenwich mais également dans le bâtiment Bellini.
- Les référents de proximité ont remonté une problématique concernant la gestion du Flex Office sur le bâtiment Greenwich. Il y a de plus en plus de salariés qui reviennent travailler sur site et ils souhaitent pouvoir laisser leurs affaires professionnelles dans les lockers. Or les lockers suivent le Flex et sont déverrouillés à minuit. Les salariés ont besoin de lockers complémentaires.
- Les référents de proximité ont évoqué également que le retour des salariés entraînait des problématiques de restauration collective : manque d'installations, faible choix à partir de 13h... Le chef d'Etablissement a consulté le référent de proximité qui a expliqué qu'une rencontre avec Sodexo sur la disponibilité de la cuisine de Dorée de Bellini et Greenwich était prévue. Suite à cette rencontre, les quantités vont être revues par le prestataire afin de mieux matcher la demande vue en ce moment.

3. Echanges sur les réclamations traitées

/

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
le **Lundi 17 avril 2023 à 9 h 00**,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 27 mai 2023.

Fin 9h45

Siège

